

Formulaire de renouvellement d'inscription

Formulaire de renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir le formulaire de renouvellement d'inscription • Signature du parent ou tuteur légal si vous avez moins de 18 ans • Signature du conseiller en orientation • Une fois rempli, soumettre le formulaire de renouvellement à l'adresse indiquée en bas de page • Après approbation par l'équipe du programme Viamonde International, procéder au paiement des frais en utilisant une des méthodes à la section indiquées ci-dessous
Préparation pour le paiement	<p>Veillez écrire à international@csviamonde.ca si vous avez besoin d'une facture. Il y'a deux méthodes de paiement.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Par chèque certifié adressé au nom de Conseil Scolaire Viamonde. À déposer à votre école ou à l'adresse suivante : <p style="text-align: center;">Conseil scolaire Viamonde 1, promenade Vanier, bureau 101, Welland (Ontario) L3B 1A1</p> 2- Service de paiement en ligne Flywire , ce lien est uniquement valable de l'étranger. Veuillez soumettre la preuve de paiement par courriel à international@csviamonde.ca 3- Le dépôt direct n'est pas accepté
Frais d'inscription	<p>Frais de scolarité pour :</p> <p>(1) semestre (septembre à janvier ou février à juin) : 8 750 \$</p> <p>(2) semestres (septembre à juin) : 17 500 \$</p>
Politique de remboursement	<p>Veillez vous référer à notre site pour la politique de remboursement. http://viamondeinternational.ca/inscription/frais-et-dependes/</p>
Délais de paiement	<p>30 mai pour le renouvellement de l'inscription pour l'année scolaire ou le premier semestre de l'année scolaire suivante.</p> <p>31 décembre pour le renouvellement du second semestre.</p> <p>Il est possible que des frais de renouvellement de retard s'applique.</p>
<p>Veillez soumettre la demande de renouvellement par courriel à international@csviamonde.ca Les documents originaux peuvent être envoyés à l'adresse suivante :</p> <p>Centre de formation- Viamonde International 7585 Financial Drive Brampton, ON L6Y 5P4 Tél. 905 455-0109</p> <p>https://csviamonde.ca/nos-ecoles/viamonde-international/</p>	

A/RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE :

JE SUIS UN ÉLÈVE QUI :

- Vit avec le gardien légal Vit avec Homestay Vit avec ses parents
Vit tout seul ou avec un(e) ami(e) et j'ai 18 ans ou plus

NOM DE FAMILLE LÉGAL

PRÉNOM LÉGAL

DATE DE NAISSANCE (AAAA/MM/JJ)

IDENTITÉ DE GENRE (cochez toutes les réponses applicables)

Féminin Masculin

Je m'identifie comme :

Je refuse de répondre

ADRESSE POSTALE

NOM DE RUE

NUMÉRO DE RUE

VILLE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE MAISON

TÉLÉPHONE CELLULAIRE

ÉCOLE ACTUELLE

COURRIEL

INTENTIONS POUR LA RENTRÉE PROCHAINE

Avez-vous l'intention de vous réinscrire à la rentrée prochaine ?

Oui Non

SI NON, NE REVIENT PAS POUR LES MOTIFS SUIVANTS :

UNIVERSITÉ RETOURNE AU PAYS D'ORIGINE

COLLÈGE CHANGE DE STATUT

CHANGE DE CONSEIL SCOLAIRE :

NOM DE L'ÉCOLE :

COMMENTAIRES/AUTRE :

B/ INFORMATION SUR LE PARENT/TUTEUR LÉGAL

À COMPLÉTER PAR LE PARENT/TUTEUR LÉGAL SI VOUS AVEZ 17 ANS OU MOINS

AVEZ-VOUS CHANGÉ DE TUTEUR OU D'ADRESSE DE TUTEUR

OUI NON

NOM DU PARENT /TUTEUR

PRÉNOM DU PARENT / TUTEUR

TÉLÉPHONE MAISON

TÉLÉPHONE CELLULAIRE

COURRIEL

SIGNATURE DU PARENT / TUTEUR

DATE

C/ CONTACT EN CAS D'URGENCE

COMPLÉTER LA SECTION C SI VOUS AVEZ 18 ANS OU PLUS

En cas d'urgence, veuillez fournir un contact pour vous joindre

NOM DU CONTACT D'URGENCE

PRÉNOM DU CONTACT D'URGENCE

TÉLÉPHONE MAISON

TÉLÉPHONE CELLULAIRE

ENTENTE DE PARTICIPATION

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à tout mettre en œuvre pour offrir à ses élèves un contexte d'apprentissage de haute qualité. Pour leur santé et leur bien-être, tous les élèves doivent respecter les règlements et directives suivantes.

En tant qu'élève international, l'élève doit :

- demeurer avec une famille canadienne ;
- respecter les lois canadiennes ;
- respecter les politiques, les directives administratives et les règles du Conseil scolaire Viamonde;
- respecter le code de conduite de l'école fréquentée ;
- informer Viamonde International et l'école d'un déménagement ;
- fréquenter l'école assidûment ;
- respecter et obéir le personnel enseignant et toute personne en situation d'autorité ;
- respecter les règles établies par la famille d'accueil, dont le couvre-feu associé à l'année d'étude est :
 - 22 h pour les élèves de la 9^e année,
 - 23 h pour les élèves de la 10^e année,
 - 23 h pour les élèves de la 11^e année, et
 - 24 h pour les élèves de la 12^e année ;
- faire tous les efforts nécessaires pour bien exécuter les travaux scolaires ;
- respecter l'horaire d'un élève à temps plein ;
- prendre un minimum de trois (3) cours par semestre ;
- faire tous les devoirs et travaux à terme ;
- obtenir au moins une note de C ou 65 % par cours ;
- pratiquer un sport organisé ou faire partie d'un club ; et
- permettre aux parents, tuteurs ou tutrices, aux représentantes ou représentants officiels du Viamonde International et aux parents de la famille d'accueil (le cas échéant) de consulter le bulletin scolaire.

Tout manquement aux règlements et directives qui précèdent peut entraîner un renvoi de l'école. L'élève qui serait ainsi exclu du programme pourrait devoir retourner dans son pays d'origine aux frais de l'élève ou de ses parents, tuteurs ou tutrices sans aucun remboursement.

MODALITÉS ET CONDITIONS

L'attestation signée par le parent, tuteur ou tutrice lors de la demande d'admission initiale sur l'entente de participation, ses modalités et conditions s'applique au présent formulaire.

**D/ SECTION À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN
ORIENTATION/DIRECTION DE PROGRAMME VIAMONDE INTERNATIONAL**

NOM DE L'ÉLÈVE

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

DATE DE NAISSANCE

NIVEAU POUR L'AN PROCHAIN :

ÉCOLE

7 ^e	8 ^e	9 ^e
10 ^e	11 ^e	12 ^e

APPROUVÉ

APPROUVÉ AVEC CONDITION (1 SEMESTRE SEULEMENT)

AMÉLIORATION DU COMPORTEMENT

AMÉLIORATION DES RÉSULTATS

AMÉLIORATION DE L'ASSIDUITÉ

COMMENTAIRES/AUTRE :

REFUSÉ POUR LES MOTIFS SUIVANTS :

COMPORTEMENT

MANQUE DE RÉSULTATS

ABSENCES RÉPÉTÉES

COMMENTAIRES/AUTRE :

NOM DU RESPONSABLE DU PROGRAMME

NOM DU CONSEILLER EN ORIENTATION

DATE

DATE

SIGNATURE

SIGNATURE

Politique de remboursement

Remboursement des frais de scolarité

Toutes les demandes de remboursement doivent être faites par écrit et envoyées à : international@csviamonde.ca.

Un remboursement complet ou partiel des frais de scolarité est accordé dans les situations suivantes :

- 100 % des frais de scolarité, moins 500 \$ pour les frais administratifs, si le permis d'études est refusé par Citoyenneté et Immigration Canada. La lettre de refus de Citoyenneté et Immigration Canada doit être soumise avec la demande de remboursement écrite ;
- 100 % des frais de scolarité, moins 1 500 \$ pour les frais administratifs, si l'élève retire son admission 14 jours civils calendaires avant le début de la session d'orientation ;
- 100 % des frais de scolarité, moins 2 500 \$ pour les frais administratifs, si l'élève retire son inscription avant le début des cours, mais dans les 14 jours civils avant le début de la session d'orientation ;
- un montant proportionnel des frais de scolarité égal au nombre de mois complets restant dans l'année scolaire, moins les frais administratifs de 2 500 \$ et moins la valeur des frais que le Conseil scolaire Viamonde a payés à l'agent de recrutement si l'élève se retire ou est expulsé du programme durant l'année scolaire.